

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2023/03/16-22-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 16 mars 2023, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu le décret modifié n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés,

Vu l'arrêté du 6 Février 2023 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences, des professeurs des universités et des chaires de professeurs juniors,

Considérant l'avis du Comité social d'administration en date du 13 mars 2023,

Considérant que la procédure de promotion interne dans le corps des professeurs des universités de « repyramidage » a été fixée par le décret modifié n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés,

Considérant que les 18 possibilités de promotions au titre de l'année 2023 et les 18 promotions au titre de l'année 2024, prévues par l'arrêté ministériel, doivent ensuite être réparties par discipline par le Conseil d'administration,

DECIDE :

OBJET : Modalités de repyramidage dans le corps des professeurs des universités

Le Conseil d'administration approuve les modalités de repyramidage dans le corps des Professeurs des universités, telles qu'annexées à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 9

Fait à Marseille, le 16 mars 2023

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université



Note de présentation

Repyramidage enseignants chercheurs 2023 et 2024

Comité Social d'Administration du 13 mars 2023

Conseil d'Administration du 16 mars 2023

Tableau de répartition des possibilités par section CNU au titre de 2023

sections	07_	25_	27_	28_	30_	31_	32_	33_	35_	60_	65_	67_	68_	69_	71_	74_	87_	
intitulé section	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	Mathématiques	Informatique	Milieux denses et matériaux	Milieux dilués et optique	Chimie théorique, physique, analytique	Chimie organique, minérale, industrielle	Chimie des matériaux	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	Mécanique, génie mécanique, génie civil	Biologie cellulaire	Biologie des populations et écologie	Biologie des organismes	Neurosciences	Sciences de l'information et de la communication	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	Sciences biologiques pharmaceutiques	
possibilités	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	18

Tableau de répartition des possibilités par section CNU au titre de 2024

sections	01_	02_	05_	06_	11_	20_	27_	30_	31_	32_	60_	65_	67_	69_	74_	
intitulé section	Droit privé et sciences criminelles	Droit public	Sciences économiques	Sciences de gestion	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	Informatique	Milieux dilués et optique	Chimie théorique, physique, analytique	Chimie organique, minérale, industrielle	Mécanique, génie mécanique, génie civil	Biologie cellulaire	Biologie des populations et écologie	Neurosciences	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	
possibilités	2	1	1	2	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	18